

## Pourquoi l'éolien ?

### La situation énergétique mondiale

Le constat des scientifiques est unanime : l'atmosphère de notre planète se réchauffe à cause des émissions de gaz à effet de serre produites par l'activité humaine. La COP 21, qui s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015 à Paris, avait pour but d'apporter une réponse à ce phénomène qui met en péril l'avenir de la présence humaine dans certains endroits de la planète.

Cet accord marque un tournant vers un nouveau monde. Il confirme l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température au-dessous de 2°C. Pour cela, la voie retenue est celle des contributions volontaires, différenciées, de chaque état. La France y contribue via son engagement européen.

À Kyoto, l'Europe s'était engagée à réduire de 20 % ses émissions par rapport au niveau de 1990, et est en passe de tenir globalement cet objectif. Pour la COP 21, cet objectif a été porté à 40 % d'ici 2030.

### L'énergie éolienne : dans l'intérêt de l'Homme et de la nature

L'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. Une éolienne de 2 MW peut produire plus de 4 millions de kWh/an. Cela permet de couvrir les besoins en électricité de 2.000 personnes (chauffage compris) et d'éviter l'émission de 1.300 tonnes de CO2 par an. La France possède le deuxième gisement éolien d'Europe, après la Grande-Bretagne (Ministère de l'écologie, 2012).

## Qui est ABO Wind?

Avec trois agences à Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 21 parcs éoliens en France soit 267 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.

Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens «clés en main», c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.



Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local. Début 2015, ABO Wind a mis en service en Auvergne son sixième parc éolien financé par des particuliers.

Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel développement durable.

[www.abo-wind.fr](http://www.abo-wind.fr)

### Pour plus d'informations sur l'éolien :



[www.cler.org](http://www.cler.org)  
[www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)  
[www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)



Responsable du projet :

Emilie Fumey  
Tél. : +33 (0)2 38 52 21 71  
fumey@abo-wind.fr

Assistant responsable du projet :

Simon Graff  
Tél. : +33 (0)2 38 52 26 76  
graff@abo-wind.fr

Responsable de la communication :

Cristina Robin  
Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43  
robin@abo-wind.fr



Imprimé sur du papier 100% recyclé

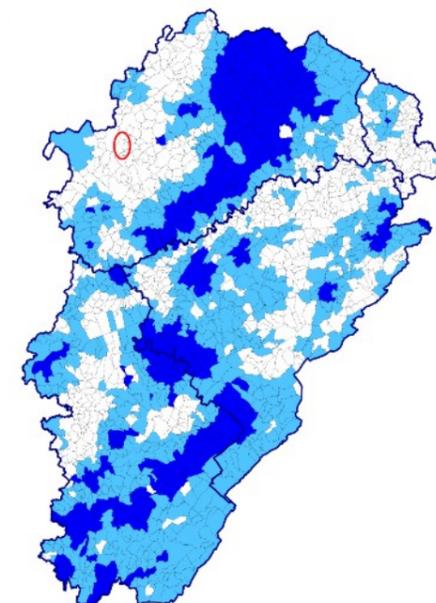
# Bulletin d'information du projet éolien du Blessonnier

Mars 2016

## Historique projet

La Région Franche-Comté a adopté son Schéma Régional Éolien (SRE) en octobre 2012. Considérant que l'énergie éolienne est un atout pour la Franche-Comté, ce schéma affiche une ambition forte de développement de cette filière. En visant un objectif régional de puissance éolienne terrestre de 600 MW à l'horizon 2020, cela suppose la réalisation de plus de 550 MW, soit environ 220 éoliennes supplémentaires d'ici cette date pour compléter les 44 MW déjà installés.

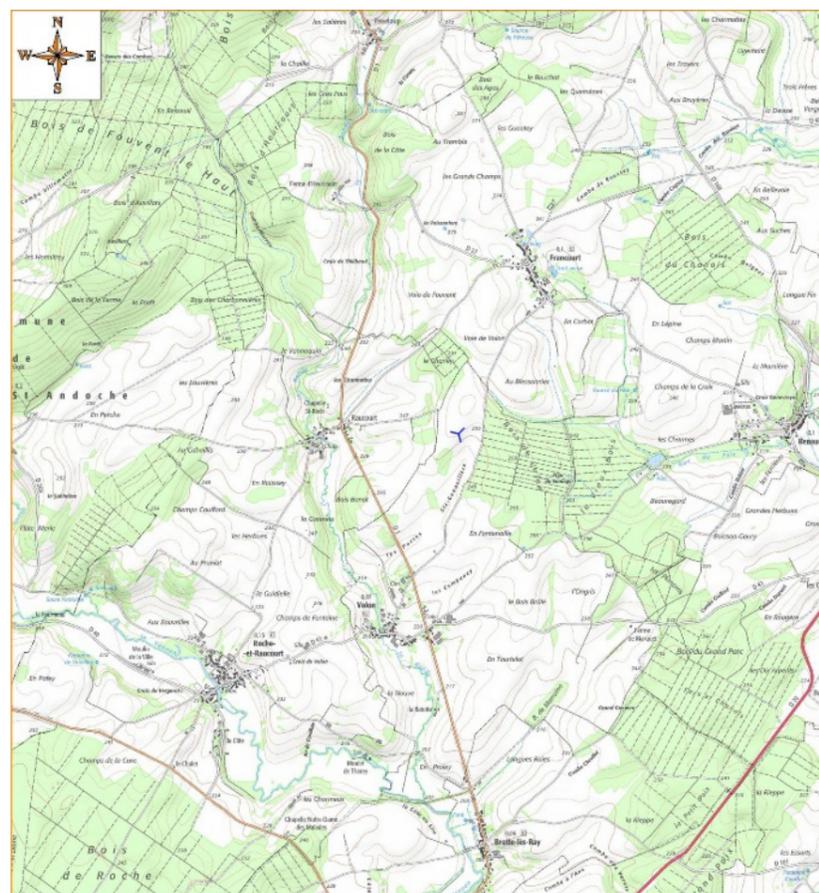
La société ABO Wind a identifié fin 2014 une zone favorable à l'implantation d'éoliennes sur les communes de Francourt et Volon. Des premiers contacts avec les élus ont été pris à partir de 2014. Puis, avec l'accord des Conseils Municipaux, ABO Wind a pu démarrer en février 2015 les accords fonciers nécessaires et lancer les études techniques en janvier 2016.



### Légende

- Commune favorable avec secteur(s) d'exclusion au stade du SRE
- Commune favorable sans secteur(s) d'exclusion au stade du SRE
- Commune entièrement concernée par un ou des secteurs d'exclusion

## Carte de situation du mât de mesure du vent



Mât de mesure

## Pourquoi ici ?

La zone potentielle d'implantation des éoliennes se présente sur un plateau entre 250 et 280 mètres d'altitude. Elle permet d'envisager l'installation d'éoliennes à plus de 500 mètres des premières habitations, comme l'impose la Loi Grenelle 2. Le poste source de Renaucourt pourrait permettre l'injection du courant sur le réseau. Le raccordement sera en souterrain le long des routes.

Le site est desservi par la RD 1 et dispose d'un réseau de voies communales et privées permettant de limiter la création de nouveaux chemins pour la desserte des éoliennes.

## La mesure de vent

L'installation d'un mât de mesure de vent est **indispensable** pour tout projet éolien. **Concernant le projet du Blessonier, elle est prévue à la fin du mois de mars 2016, sur la commune de Volon.**

Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs permettent d'**établir un profil des vitesses et des directions des vents.**

En corrélant les données recueillies avec celles mesurées par les stations Météo France des alentours depuis plus de 10 ans, il devient possible de caractériser le vent sur le long terme et sur plusieurs kilomètres à la ronde.

La connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de définir **le ou les types d'éoliennes les plus adaptés au site**, d'évaluer quelle distance est à prévoir entre les éoliennes et enfin, d'**estimer précisément la production électrique** du futur parc éolien.

## Caractéristiques du mât de mesure du vent

Type de mât	Treillis
Système d'ancrage	Haubans avec ancrages plaques
Hauteur	120 mètres (124 m avec le paratonnerre)
Instruments	6 anémomètres 2 girouettes 1 logger (enregistrement des données) 1 baromètre 1 sonde de température 1 balise moyenne intensité au sommet 1 balise basse intensité à mi-hauteur
Alimentation	3 panneaux photovoltaïques
Période de mesure	2 ans
Terrain d'implantation	Parcelles agricoles
Haubanage	3 directions depuis le mât
Ancrages	35 et 70 mètres à l'axe du mât
Maintenance préventive	Annuelle



Mât de mesure et panneau d'information sur un site à l'étude

## Vue d'un anémomètre depuis un mât de mesure



Vue depuis le mât de mesure de Saint-Hilaire-du-Maine (53). Crédits : © Encis Wind

## Études de faisabilité

Depuis 2015, un parc éolien est soumis à une autorisation administrative unique. **L'étude d'impact constitue un élément essentiel au dossier.**

Elle explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques, paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

L'ensemble de ces études permettra de définir le meilleur projet pour le territoire et de définir le modèle d'éolienne adapté : hauteur du mât, longueur des pales, puissance unitaire...

Ces études se déroulent en différentes phases : **L'état initial** permet de caractériser le territoire et ses

spécificités. L'étude environnementale est généralement la plus longue, car elle doit couvrir un cycle entier (une année). Les résultats des études techniques (vent, milieux naturels, paysage, acoustique, ...) seront exploitables début 2017.

A partir de ces informations, ABO Wind élabore plusieurs scénarii d'implantation des machines sur le site qui sont ensuite analysés par les bureaux d'étude. La synthèse de ces analyses permet ensuite à ABO Wind de sélectionner le meilleur projet.

A partir du scénario final, les impacts sont évalués par les bureaux d'études, qui proposeront les ajustements et les mesures permettant de supprimer, réduire et, si nécessaire, compenser les effets du projet sur l'environnement.

## L'étude environnementale

### Étude des chauves-souris en lisière de boisement :

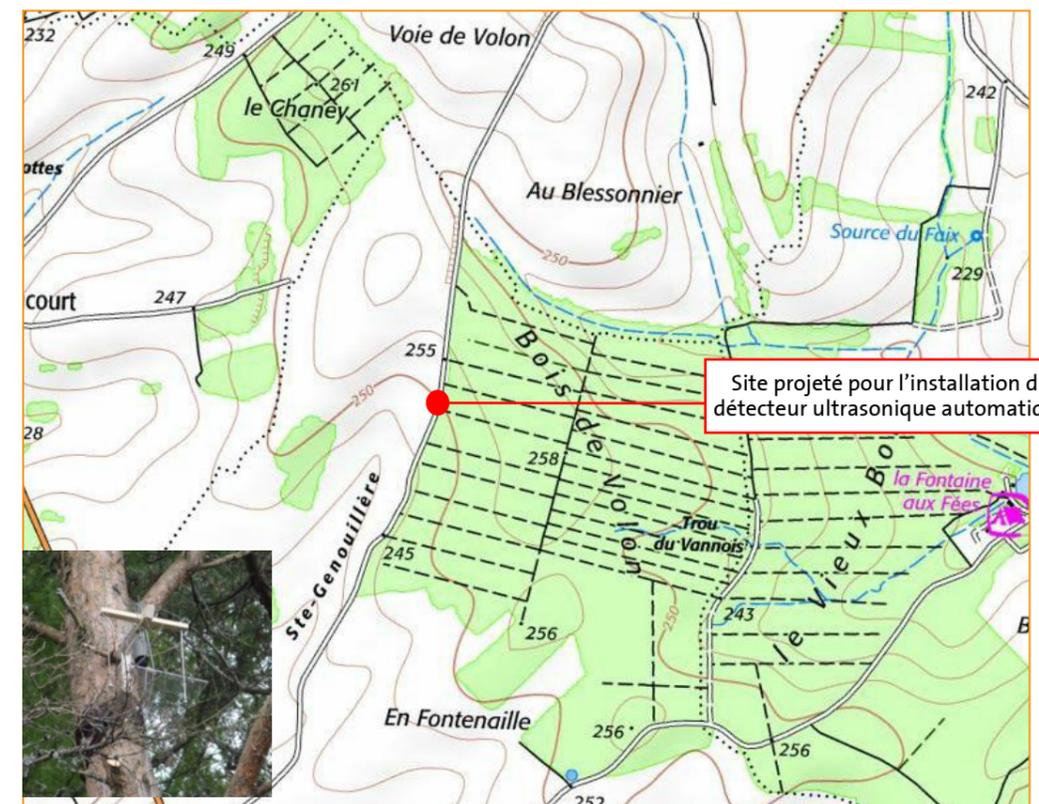
Conjointement aux investigations de terrain, une étude des conditions de présence permanente des chauves-souris (chiroptères) dans la zone d'implantation du projet est mise en place depuis début mars 2016.

**Objectif :** Effectuer des relevés ultrasoniques par la mise en place d'un appareil de détection automatique (système SM2BAT+) entre mars 2016 et octobre 2016. Ce protocole a pour objectif d'approfondir l'exhaustivité des relevés quantitatifs et qualitatifs par détection manuelle et d'appuyer les conclusions sur les enjeux chiroptérologiques de l'aire d'étude.

**Protocole d'expertise :** Un détecteur SM2BAT+ est positionné dans l'aire d'étude. L'appareil est fixé en lisière d'un boisement qui se situe dans la partie centrale de la zone d'implantation du projet éolien. Le microphone de réception de l'appareil est installé à environ 5 mètres de hauteur.

A partir du tableau des données brutes des détections ultrasonores, une analyse sera menée pour mettre en exergue les points suivants :

- 1 - La diversité des espèces détectées ;
- 2 - La patrimonialité des espèces détectées ;
- 3 - La variation temporelle de l'activité chiroptérologique.



Site projeté pour l'installation du détecteur ultrasonique automatique